

PROJET PEDAGOGIQUE 2024/2025

*ACCUEIL DE LOISIRS
JOZE-CULHAT*

Mercredis: CULHAT

Vacances: JOZE/CULHAT



Mercredis et vacances :

Garderie/ école de CULHAT

Rue de l'Avenir

63350 CULHAT

Vacances :

MAISON de l'ENFANCE

Rue du champ

63350 JOZE

Contact : al-jozeculhat@ufcv.fr

N° tel : 06.11.15.26.52

<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-joze-culhat>

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. LE CADRE

- LES COMMUNES

- LA CCEDA

2. PRESENTATION DES SITES

- CULHAT

- JOZE

3. LES PROJETS DES ORGANISATEURS ET GESTIONNAIRE

- a. PEDT de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

- b. Orientations éducatives de la CCEDA

- c. L'Union Française des Centres de Vacances

- d. Projet Educatif de l'UFCV

4. INTENTIONS EDUCATIVES ET OBJECTIFS DE L'EQUIPE

5. FONCTIONNEMENT

- Modalités d'inscriptions et gestion des présences

- Organisation quotidienne

- Cadre de vie collective et ses règles de vie

6. EQUIPE D'ANIMATION

- Composition

- Les équipes d'encadrants: rôles et responsabilités

- Gestion sanitaire

7. PARTENAIRES / COMMUNICATION

8. EVALUATION des ACTIONS MENEES

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est une notion d'abord développée et utilisée par et pour les lieux accueillants des enfants et impliqués dans l'éducation ou la pédagogie.

Il est conçu comme un référentiel établi par l'équipe d'animation sur les conditions de fonctionnement de la structure.

De son approche globale, c'est ce qui motive l'engagement personnel, c'est ce qui donne sens à une action.

Il répond donc à toutes les questions concernant l'organisation de l'accueil de loisirs.

Il présente la structure, les objectifs pédagogiques, le fonctionnement précis de l'accueil, les moyens humains, organisationnels et matériels dont dispose l'équipe d'animation et l'évaluation des objectifs.

A l'aide de ce document, toute personne interne ou externe à l'établissement doit comprendre l'enjeu et les objectifs de la structure.

Ce présent projet s'appuie sur l'ouverture de l'enfant vers le monde extérieur, sa responsabilité en tant que citoyen en devenir, son épanouissement individuel au sein d'un groupe et le développement de ses capacités personnelles.

Il prend en compte les besoins essentiels de l'enfant : physique, intellectuel, affectif, créatif ; ainsi que ses différents rythmes biologiques.

Il permettra donc à l'enfant d'être acteur des différentes activités mises en place sur ces différents temps et aussi, de pouvoir à son rythme, se développer, créer, s'épanouir au sein d'un collectif.

« Elaborer un projet, c'est décrire l'organisation d'une action à venir. Ecrire un projet, c'est définir le système pédagogique et la démarche qui conduira l'action ».

1. LE CADRE

Les communes

Les communes de JOZE et CULHAT sont situées dans la plaine de la LIMAGNE de part et d'autre de la rivière ALLIER.

Elles sont toutes les deux desservies par des axes routiers qui leur permettent d'être en campagne mais sans trop d'éloignement de villes plus ou moins importantes telles que LEZOUX, MARINGUES, THIERS et CLERMONT-FERRAND.

Ces communes possèdent toutes les deux des infrastructures différentes et complémentaires (maison de retraite, associations sportives...)

De dimension similaire, JOZE et CULHAT ont un nombre d'habitants en constante augmentation.

Chacune de ces communes possède leur propre école maternelle et élémentaire.



La Communauté de Communes Entre Dore et Allier: CCEDA



Le territoire CCEDA, département du Puy de Dôme (63)

La **Communauté de Communes Entre Dore et Allier** regroupe les communes de Bort l'Étang, Bulhon, Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Seychalles, St Jean d'heurs et Vinzelles.

Soit au total 14 communes réparties sur 229 km² avec 19 200 habitants et une courbe démographique croissant depuis une dizaine d'années.

Chaque commune a sa propre identité et dispose de ressources naturelles, culturelles et sportives qui font la richesse du territoire.

2. PRESENTATION DES SITES

LES LOCAUX : CULHAT

Accueil de loisirs sans hébergement, géré par l'UFCV

GARDERIE de l'école communale

Rue de l'Avenir

63350 CULHAT

n° tel: 06.11.15.26.52

Al-jozeculhat@ufcv.fr

Plusieurs salles mises à disposition selon le nombre d'enfants accueillis et les périodes d'accueil.

- Garderie: salle avec cloisonnement ouvert, accès par escalier ou plan incliné
- Toilettes adaptées aux moins de 6 ans, toilettes pour les plus de 6 ans avec point d'eau
- Espace vert clôturé autour de la garderie
- Cour de récréation, clôturée et fermée par un portail
- Salle d'étude
- Salle de classe des maternelles
- Salle de dortoir en continu avec la salle de classe des maternelles
- Salle de restauration
- Toilettes dans le couloir d'accès à la cantine : (trois toilettes par box: fille/garçon)
- Douche



LES LOCAUX : JOZE

Accueil de loisirs sans hébergement géré par l'UFCV

MAISON de l'ENFANCE

Rue du Champ

63350 JOZE

n° tel: 06.11.15.26.52

Al-jozeculhat@ufcv.fr

Lieu partagé avec le Relais d'Assistantes Maternelles et l'accueil de loisirs du mercredi

- Couloir desservant l'espace bureau et le lieu « infirmerie », portemanteaux à disposition des enfants
- Salle dédié aux plus jeunes, pièce attenante pour la sieste avec porte coulissante, toilettes adaptées aux plus jeunes, douche
- Grande salle d'accueil cloisonnée ouverte en trois endroits
 1. Espace faisant office de salle de cantine, point d'eau, frigidaire, four et plaque vitrocéramique à disposition
 2. Espace avec portes coulissantes
 3. Espace avec point d'eau
- 4 Toilettes, point d'eau
- Espace extérieur clôturé



3. LES PROJETS EDUCATIFS DES ORGANISATEURS ET GESTIONNAIRE DE L'ACM

PEDT de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Depuis le 30 novembre 2021, le transfert de la compétence pour la gestion des centres de loisirs

Extra-scolaires et mercredis périscolaires du territoire a été validé par le conseil communautaire CCEDA.

Au 1er septembre 2022, la CCEDA est l'unique organisateur de 7 centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires passés sous compétence communautaire : Lezoux, Peschadoires, Moissat, Orléat, Culhat et Joze.

L'enjeu pour la CCEDA est d'harmoniser les objectifs éducatifs de ses différents services et de créer une interaction cohérente entre les différents acteurs éducatifs du territoire.

Le PEDT communautaire coordonne l'engagement des différents partenaires et assure l'articulation de leurs interventions éducatives sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Les enseignants, les élus, les animateurs, les éducateurs sportifs ont pour mission d'intervenir ensemble avec des objectifs cohérents dans le parcours éducatif de l'enfant. **Les temps du mercredi périscolaire** s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire.

Les temps extrascolaires sont plus dans l'optique d'une complémentarité de son temps de vacances.

Respecter l'enfant, nourrir et enrichir ses apprentissages et participer à la réussite de son parcours éducatif sont les axes qui structurent l'organisation, les projets et les activités développées sur ces temps.

ORIENTATIONS EDUCATIVES DE LA CCEDA:

Permettre à l'enfant de s'épanouir dans son temps de loisirs

- **De se développer de manière harmonieuse**
- **De respecter ses rythmes de vie, de repos et ses besoins spécifiques**

Proposer des activités physiques, culturelles ou manuelles permettant la sociabilisation de chacun où le respect, la tolérance et la solidarité sont des maître-mots

Éveiller la curiosité des jeunes sur la connaissance de son environnement et les échanges vers autrui

Développer leur autonomie et inciter leur implication au quotidien

Veiller à cultiver le lien avec les parents pour une meilleure connaissance des uns et des autres

Les élus de la CCEDA souhaitent que les thématiques suivantes soient développées dans les ACM sur :

L'ouverture d'esprit et le développement de la curiosité

Le vivre ensemble et la citoyenneté

Le développement durable et l'écocitoyenneté

La découverte de son environnement local et patrimoine proche

L'Union Française des Centres de Vacances : UFCV

L'Ufcv, acteur de l'économie sociale et solidaire, est une association nationale reconnue d'utilité publique. Elle combat toute forme de sectarisme et d'exclusion, et agit prioritairement pour :

- Développer et promouvoir des actions d'animation, d'éducation, de formation et d'insertion sociale et professionnelle dans tous les temps de la vie
- Accompagner les jeunes dans les temps de loisirs et de vacances ainsi que dans les temps périscolaires
- Favoriser le lien intergénérationnel, interculturel, ainsi que le développement d'actions de solidarité
- Contribuer à la protection physique et morale des personnes, notamment par des actions de prévention

Former des bénévoles et des volontaires s'engageant dans la vie sociale et culturelle

Laïque et pluraliste, elle agit dans les domaines de :

La formation, avec le Bafa/Bafd et la formation professionnelle aux métiers de l'animation sociale et l'aide à la personne

L'insertion, à travers des actions d'accompagnement de publics en difficultés.

L'animation, en proposant des séjours de vacances pour tous les jeunes et des vacances adaptées pour les enfants et les adultes.

L'UFCV intervient également **en animation territoriale** et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique sociale, éducative et culturelle.

Concernant ce dernier point, la délégation régionale située à CLERMONT FERRAND gère et coordonne différentes structures d'accueils de loisirs dans le département.

Par ses actions d'animation territoriale, l'UFCV favorise :

- Le développement du territoire
- L'accompagnement des élus et décideurs locaux, notamment dans leur politique enfance-jeunesse
- Le développement de la citoyenneté et l'émergence d'une démocratie locale participative
- Le renforcement de la cohésion sociale

PROJET EDUCATIF DE L'UFCV

Dans ce contexte, l'équipe de direction et d'animation des accueils de loisirs devra se centrer sur de grands objectifs :

⇒ **Bon accueil des enfants et des parents:**

- ◇ Faire preuve de politesse, de bonne humeur pour un accueil chaleureux,
- ◇ Avoir une attention personnelle pour chaque personne accueillie
- ◇ Parler de manière positive aux parents de leur (s) enfant (s)
- ◇ Savoir transmettre les infos sur la journée mais aussi savoir recevoir les infos du matin

⇒ **Veiller au rythme de l'enfant**

- ◇ laisser le temps aux enfants de s'intégrer au début de journée
- ◇ Aménager des espaces pour les différents moments de la journée
- ◇ Libre accès aux jeux/jouets

⇒ **Communiquer avec les parents**

- ◇ Faire connaître le règlement intérieur
- ◇ Les règles de vie
- ◇ Les valeurs dispensées au cours des journées d'accueil

⇒ **Chaque animateur doit être à l'écoute de l'enfant**

- ◇ Il doit veiller au bien-être de chacun d'entre eux et être disponible pour une écoute bienveillante
- ◇ les espaces dédiés aux diverses activités (jeux collectifs, puzzles, jouets, lego,...) doivent permettre à l'enfant de faire son choix sur les activités libres

Ces aménagements d'espace et ces propositions de jeux font l'objet d'évaluations fréquentes au cours de réunions hebdomadaires afin d'adapter si nécessaire ces propositions. De même, pendant ce temps de réunion, les plannings d'activités sont élaborés et toutes les questions relationnelles sont débattues pour assainir les potentiels différents ou pour améliorer les conditions d'accueil.

4. INTENTIONS EDUCATIVES ET OBJECTIFS DE L'EQUIPE D'ANIMATION

Chaque valeur présentée dans le Projet Pédagogique précédent reste valable. Toutes sont régulièrement rappelées et discutées au cours du regroupement quotidien par tous les acteurs de la journée, enfants et adultes.

BIENVEILLANCE

Valoriser les qualités de chacun

Prendre en compte les émotions de chacun



Développer la parole créative



Bâton magique : paroles et bonnes actions

Les après-midis : yoga et relaxation/ mouvement sur musique douce



Suggérer les bonnes pensées



Visualisation et valorisation des travaux de chacun



S'exprimer de manière positive



Communication avec les autres



Développer l'entraide des enfants entre eux dans la vie quotidienne et pendant



Collaboration des enfants sur des activités en cours

RESPONSABILITE

Développer l'autonomie

Faire prendre à l'enfant une part active dans les besoins du quotidien



Gestion du temps de son activité



Liberté de la faisabilité de l'activité



Mise en place d'activités semi-dirigées



Activités physique/manuelles/culturelles en autonomie



Donner des responsabilités sur les temps communs



A tour de rôle les enfants sont responsables d'ateliers

Assumer ses choix



Reconnaître son comportement



Rappel des règles de bienveillance



Organisation de temps de débat régulier

RESPECT

Favoriser l'acceptation de soi

Reconnaître l'autre en tant que personne à part entière



Instaurer et développer
l'esprit d'équipe



Désignation d'un chef d'équipe différent
dans les jeux collectifs ou coopératifs



Regarder les plus jeunes
et leurs compétences



Valoriser les qualités
de chacun



Aux moments des temps libres, chaque
enfant a la possibilité de faire découvrir
ses passions/intérêts, ses compétences et
les faire partager

Assumer son identité physique et intellectuelle



Adapter ses compétences



Adapter les activités physiques/ manuelles /
intellectuelles à l'âge rencontré



Reconnaître suffisamment
ses qualités et ses
faiblesses



Mise en place d'activités pour une
progression physique/manuelle/culturelle
de l'enfant

5. FONCTIONNEMENT

• MODALITES D'INSCRIPTION et GESTION DES PRESENCES

Pour tout temps d'accueil géré par l'UFCV, un dossier d'inscription est à retirer auprès de l'UFCV.

Ce dossier contient :

- Une fiche de renseignements
- La fiche sanitaire
- Les autorisations parentales (photo, sorties...)
- La photocopie des vaccinations
- Le formulaire prélèvement automatique
- Un formulaire « portail familles » avec l'adresse du site portail familles : <http://portail-familles.ufcv.fr>

L'adresse du site internet UFCV joze-culhat : (<http://portail-animation.ufcv.fr/al-jozeculhat@ufcv.fr>) est donné afin d'avoir accès à :

- * Le règlement intérieur de la structure
- * Les programmes d'activités
- * Les menus
- * N° tel : 06.11.15.26.52

Une fois le dossier rempli et retourné, un compte famille est créé, les parents peuvent donc inscrire directement leur enfant en ligne pour tous les périodes d'accueil et recevoir leur facture par mail, ...

Des modalités d'inscription, à respecter, sont spécifiées dans le règlement intérieur.

Le planning quotidien est imprimé. Un animateur est en charge de noter l'heure d'arrivée et de départ de chaque enfant. Ce système permet d'éditer les factures dédiées aux parents.

• ORGANISATION QUOTIDIENNE

ACCUEIL ET POINTAGE

L'accueil des parents et des enfants se déroule :

Matin : 7h15 à 9h00

Midi : 11h30 à 12h00 et 13h30 à 14h00

Soir : 17h00 à 18h30

L'équipe d'animation enregistre le nom, le prénom, le choix de l'inscription (à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas).

En aucun cas, un enfant ne pourra sortir du centre sans la personne responsable de celui-ci et sans qu'un animateur ne soit au courant.

Durant ce temps d'accueil, chacun joue selon son désir. Les animateurs présents sont sollicités par les enfants des jeux divers.

JOURNEE TYPE

7h15/9h00 : accueil des enfants

9h00 : discussion autour des valeurs de l'ACM d'une manière ludique et sur les activités de la journée

9h45/ 11h00 : activité manuelle (durée selon l'âge des enfants)

11h00/12h15 : jeux libres

12h15/ 13h15 : repas

13h15/14h30 : temps libre (jeux calmes + 6 ans) / temps calme (sieste – 6 ans)

14h30/ 16h00 : jeux collectifs, activité manuelle...

16h00/16h30 : goûter

16h30/17h00 : jeux libres

17h00/18h30 : accueil des parents, jeux libres

REUNION D'ENFANTS

Tous les matins entre 9h00 et 9h45 nous rassemblons tous les enfants, lors de cette réunion nous abordons différents points :

- Présentation de l'équipe d'animation pour les nouveaux participants
- Présentation et discussion du thème choisi de la semaine
- Rappel des règles de vie

- Présentation du programme de la journée et des activités
- Répartition des enfants dans chaque activité (selon leur envie)

C'est aussi un moment où les enfants font part de leurs demandes et posent des questions.

LES PROJETS ET D'ANIMATIONS ET D'ACTIVITES

Les activités manuelles, les jeux collectifs/coopératifs sont en cohérence avec les thèmes choisis mais aussi avec les valeurs du projet pédagogique.

LES TEMPS D'ANIMATION

Les animateurs proposent des activités adaptées à chaque tranche d'âge. Ils préparent à l'avance leur activité et le matériel nécessaire dans un lieu adéquat. Tout au long de l'activité, les animateurs s'engagent à porter de l'attention à chaque enfant.

L'équipe d'animation veille donc à ce que tous les enfants aient une place importante à ses yeux et au sein du groupe, qu'ils puissent s'exprimer librement, respecter les autres et être respecté.

La présence des animateurs est active sur tous les temps d'animation quelles que soient les activités.

Après chaque activité l'animateur, avec l'aide des enfants, doit ranger tout le matériel à sa place et doit remettre la salle dans l'état où il l'a trouvée à son arrivée.

LE TEMPS CALME

Les plus jeunes s'installent dans la salle de sieste ainsi que ceux qui en ressentent le besoin. Chaque animateur organise ce temps en amont. Les enfants sortent de la sieste de manière échelonnée selon le réveil de chacun.

LE TEMPS LIBRE

Les plus âgés s'occupent librement mais dans le calme. Possibilité de récupération, permettre de « ne rien faire », dessin, lecture, lego...

Les animateurs veillent à ce que le temps calme soit respecté pour chacun. De plus, ils jouent avec les enfants selon les envies, les demandes, et besoins exprimés.

LES SORTIES

Elles seront envisagées selon les thèmes des différents programmes des vacances.

Elles seront aussi en relation avec des objectifs pédagogiques (solidarité, culturel, autonomie...)

Les sorties auront pour but des partages, des échanges, des découvertes, des apprentissages....

LES REPAS

Les repas sont livrés par le restaurant scolaire de LEZOUX en liaison chaude. Une personne du personnel communal se charge de servir les repas. Les animateurs aident les plus jeunes à couper leurs aliments.

L'équipe d'animation veillera à ce que chaque enfant mange, goûte de tout (par sollicitation, sans forcer).

Elle favorisera par l'échange et l'exemple, l'autonomie, une tenue correcte à table, de rester à table le temps du repas, de se respecter mutuellement (politesse, partage).

L'équipe d'animation mange en même temps que les enfants.

Les enfants n'ont pas de place fixe, ils s'installent par affinité. A la fin du repas, chacun apprend à débarrasser sa table.

Les repas sont Le goûter est fourni par le restaurant scolaire de LEZOUX, il se déroule entre 16h et 16h30.

Les allergies et régimes alimentaires sont obligatoirement inscrits sur la fiche sanitaire, et répertoriées dans un classeur spécifique. Les enfants qui ont une allergie ou intolérance alimentaire ont leur repas fourni par leur famille.

• CADRE DE VIE COLLECTIVE ET SES REGLES DE VIE

Les règles de vie pour les enfants :

Elles sont instaurées pour permettre aux enfants un respect mutuel et sont affichées dans les locaux de la structure. Elles sont reprises régulièrement (réunions avec les enfants, rappels, ...).

A l'intérieur du centre :

- S'exprimer sans crier
- Respecter les locaux, le mobilier, le matériel
- Demander aux animateurs avant de quitter une pièce
- Marcher dans les locaux
- Respecter les autres enfants, les animateurs et le personnel de service
- Ranger le matériel après une activité

A l'extérieur de centre :

- Respecter la faune et la flore
- Mettre les papiers à la poubelle
- Ranger et mettre les jeux extérieurs à l'abri
- Ne pas grimper partout

Les règles de vie pour adultes :

Lors des réunions, les règles de vie concernant les adultes sont établies, redéfinies ou rappelées :

- Avoir une tenue et une attitude correctes
- Avoir un langage adapté au public rencontré
- Etre logique, explicatif dans ses actions
- Appliquer ce qui est demandé à l'enfant (« montrer l'exemple »)
- Ne pas arriver sur son lieu de travail dans un état d'ébriété ou sous l'influence de produit illicite ou médicamenteuse

Une vigilance particulière est portée aux règles de sécurité, ainsi que tout ce qui touche au respect de la personne (violence, politesse).

-

Le non négociable des règles de vie :

-

Enfants :

En cas de non-respect des règles de vie, l'explication de l'animateur a pour but de faire comprendre son comportement déviant soit en lui faisant réparer son erreur, soit en l'isolant (aller s'asseoir et réfléchir à son comportement). Nous veillons à ce que toute action faite soit comprise par l'enfant afin qu'il soit dans la compréhension et non la reproduction.

En cas de faute grave ou à répétition, l'équipe d'animation va alors en discuter avec la famille et l'enfant, voir les responsables UFCV .

Adultes :

Le non-respect des règles non négociables entraîne un entretien individuel avec le responsable de la structure, voir un avertissement par le responsable d'activité.

-

Le renvoi :

Enfants :

En cas de répétition de faute grave due au non-respect des règles de vie, un entretien avec la famille est prévu afin d'établir un bilan de la situation et de prononcer une décision en conséquence.

En cas de non-paiement répétitif de grosses sommes allouées à l'accueil de loisirs, l'enfant ne pourra plus être accueilli tant que les parents ne se seront pas acquittés de leurs dettes.

Adultes :

En cas de faute grave en relation avec les règles non -négociables et de non-respect de leur contrat de travail.

6. EQUIPE D'ANIMATION

COMPOSITION:

Mercredi:

- Une directrice
- Une animatrice BAFA
- Une animatrice CAP Petite Enfance

Vacances:

- Une directrice
- Une animatrice BAFA
- Une animatrice CAP Petite Enfance
- Un (e) animateur (trice) diplômé
- Stagiaire BAFA

LES EQUIPES D'ENCADRANTS : rôles et responsabilités

L'équipe de direction :

- Responsable de l'administration et de l'équipe d'animation
- Garante du projet pédagogique autant dans sa compréhension que dans sa mise en œuvre
- Anime les activités en cas de besoin
- Rôle de formation auprès de l'équipe, stagiaires
- Assure les relations avec les parents, les partenaires et les intervenants extérieurs
- Se conforme aux réglementations en vigueur

L'équipe d'animateurs :

⇒ *Après des enfants :*

- Garant de la sécurité physique et affective des enfants
- A l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Sait accepter le refus : solliciter sans forcer
- Force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- Sait adapter les activités en fonction de l'âge des enfants
- Gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Fait part des problèmes rencontrés au cours de la journée
- Connait les différentes règles de sécurité essentielles

⇒ *Après de ses collègues :*

- Respecte ses collègues
- Sait travailler en équipe et écouter l'autre
- Participe aux réunions de préparation
- Sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Travaille en collaboration avec chacun
- Respecte le travail de l'autre

GESTION SANITAIRE

Une trousse des premiers secours est disponible et est disposée hors de portée des enfants dans toutes les salles utilisées.

Pour chaque enfant, une fiche sanitaire est remplie soit en début d'année, soit à chaque nouvelle inscription. Tous ces documents sont classés dans une boîte à disposition des animateurs et amené à chaque sortie à l'extérieur.

Le cas des enfants sous traitement est géré avec ordonnance du médecin et autorisation écrite parentale. Pour les enfants malades, nous contactons les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant pour son bien-être et dans le but de préserver la santé des autres enfants.

Une liste de numéros d'urgence est affichée dans les locaux.

Des pharmacies (une pharmacie complète permanente et trois pharmacies ambulatoires pour chaque déplacement) sont remises à jour régulièrement.

La personne qui prend en charge le soin d'un enfant note dans un carnet la date, l'heure, le nom et prénom de l'enfant, les soins effectués et si nécessaire l'appel aux parents ou aux compétences de secours.

PANDEMIE : COVID 19

En cas de recrudescence du virus, des moments de discussion sont mis en place afin que l'équipe d'animation sensibilise les enfants à l'importance des gestes barrières pour limiter la propagation de celui-ci.

Le matériel nécessaire pour appliquer les protocoles gouvernementaux seront mis à disposition du personnel encadrant et des enfants masques, savon, serviettes à usage unique, gel hydroalcoolique, affichages des gestes barrières, ...)

L'équipe d'animation veille à ce que chacun prenne en compte ses directives et les respecte.

7. COMMUNICATION / PARTENAIRES

Les parents :

A chaque nouvelle inscription, les parents et leurs enfants sont invités à visiter les locaux. C'est une première rencontre qui permet à l'enfant de connaître les lieux, de rassurer et de dialoguer avec les parents sur le fonctionnement de la structure.

Les collectivités et la CCEDA

Nous avons des contacts réguliers avec diverses personnes de la mairie :

- Le (s) maire (s)
- Les personnes du conseil municipal déléguées aux affaires de l'enfance
- Les employées communales : pour l'organisation des temps de repas
- Les agents techniques : présents pour tout ce qui concerne la logistique / matériel
- Les personnes coordonnatrices de la CCEDA
- Les cuisiniers du restaurant scolaire de LEZOUX

Instances référentes :

UFCV : le référent de l'animation territoriale. Il a la responsabilité du :

Le budget

Les bilans CAF

La gestion des relations

La promotion de l'accueil de loisirs

Autres prestations de services demandées par la collectivité (service minimum...)

DRJSCS/CAF : instances auprès desquelles sont faits : les déclarations, le compte-rendu des activités développées et qui ont un rôle de contrôle

PMI : donne l'habilitation pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans en fonction des locaux de la structure

• COMMUNICATION

Les programmes, les menus et diverses informations sont affichés sur un tableau extérieur près du portail de l'école ou sur la porte de la MAISON de l'ENFANCE à JOZE et au bureau de l'UFCV à Culhat.

Lors des sorties, nous mettons une affiche sur le portail de l'école pour signaler que nous sommes en dehors du centre ainsi que le numéro de téléphone portable UFCV pour nous joindre si nécessaire.

Les programmes sont diffusés sur le site internet UFCV et envoyés aux mairies de JOZE et CULHAT et à la CCEDA.

Pour communiquer avec les familles, cela peut se faire de plusieurs manières soit :

A l'accueil ou au bureau

Par contact téléphonique

Par mail.

8. EVALUATIONS DES ACTIONS MENEES

Tout au long de l'année, des évaluations sont faites après chaque période de vacances ou des mercredis afin d'ajuster nos objectifs et la manière dont ceux-ci ont été mis en œuvre.

Nous nous concertons d'une manière informelle au quotidien pour ne pas perdre les informations du jour.

Chaque mardi, qui est une journée dédiée aux préparations des planning d'activités, ces réunions permettent de discuter de tous les actions menées et d'en faire une juste synthèse.

Nous partageons les échanges que chacun de nous a eu avec les enfants sur le ressenti des activités proposées.

Nous nous interrogeons sur les raisons pour lesquelles certaines actions n'ont pas abouti et quelles sont les solutions que l'on pourrait apporter pour améliorer les projets à venir.

Nous analysons les actions qui ont été les plus appréciées et les moyens que nous avons utilisés. Les bilans doivent être réguliers et non annuel car il faut une réaction immédiate pour permettre un accueil de bonne qualité.

Toutes ces conclusions nous permettent de nous repositionner par rapport aux valeurs et aux actions à mener.

Nous devons trouver des idées novatrices et pertinentes pour que les enfants qui sont accueillis aient des moments de découvertes et que permettre l'éveil de leur curiosité.

Nous devons rendre-compte auprès des organisateurs et gestionnaire du bien-fondé de notre Projet Pédagogique et de sa mise en œuvre par rapport à leurs intentions pédagogiques et éducatives du territoire.

REGLEMENT INTERIEUR



Modification du 9 mai 2023

**Centres de loisirs et mercredis périscolaires
LEZOUX – ORLEAT – MOISSAT –
PESCHADOIRES – CULHAT - JOZE**



A partir du 07/09/2022 !

Une nouvelle politique pour les centres de loisirs

A partir du 01 septembre 2022 la Communauté de communes « Entre Dore et Allier » intègre dans ses statuts la compétence de la gestion des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires. Les municipalités sont ainsi déchargées de ces accueils.

La Communauté de communes « Entre Dore et Allier » devient l'organisateur unique des centres de loisirs de LEZOUX, ORLEAT, MOISSAT, PESCHADOIRES, CULHAT et JOZE. Le centre de loisirs de BORT L'ETANG reste sous la gestion du Syndicat intercommunal (SIGEP)

Des objectifs pour les enfants et les familles

La vie de la plupart des enfants se partage aujourd'hui entre différents lieux et différentes personnes : les parents, l'école, l'assistante maternelle, l'accueil périscolaire, le centre de loisirs, l'association sportive ou culturelle. De nombreux intervenants éducatifs se relaient ainsi auprès de l'enfant pour l'aider à grandir.

Le service enfance et jeunesse de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » doit s'inscrire dans ce partenariat éducatif et venir compléter la fonction parentale des familles dans les structures d'accueil qu'il propose aux familles et enfants du territoire.

La petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont des enjeux forts et porteurs d'avenir et constituent un potentiel humain qu'il faut chercher à mobiliser dans le développement du territoire CCEDA.

La priorité des centres de loisirs sera de **prendre en compte l'épanouissement et l'intérêt de l'enfant**. Chaque structure devra assurer la sécurité, le bien-être et le rythme de vie de chaque enfant tout en respectant la mixité et la différence. Les activités éducatives seront variées, de qualité et adaptées à l'âge des enfants.

Chaque famille devra être accompagnée pour être en mesure de trouver une solution de garde pour leurs enfants correspondant à leur situation familiale et professionnelle.

Une gestion communautaire des centres de loisirs du territoire permettra :

De garantir l'équité d'accès aux centres de loisirs pour toutes les familles du territoire

De garantir une continuité d'ouverture d'accueil

D'établir une harmonie de fonctionnement sur les centres de loisirs

Une nouvelle organisation

La communauté de communes « Entre Dore et Allier » (CCEDA) devient l'organisateur unique des centres de loisirs de LEZOUX, PESCHADOIRES, ORLEAT, MOISSAT, CULHAT et JOZE

- Les centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires de LEZOUX et le centre des mercredis périscolaires de JOZE seront gérés en régie par la CCEDA.
- L'UFCV (Union Française des centres de vacances) a été choisi comme prestataire pour assurer la gestion de l'animation des centres extrascolaires et les mercredis périscolaires de ORLEAT, PESCHADOIRES, MOISSAT, CULHAT et le centre extrascolaire de JOZE.

ATTENTION ! Les centres de loisirs extrascolaires de CULHAT et JOZE sont regroupés en un même centre sur le temps des petites et grandes vacances. Ils se dérouleront alternativement dans chaque commune (Un planning des lieux d'accueil sera affiché dans chaque centre)

- La commune de PESCHADOIRES étant en semaine scolaire de 4 jours et demi, le centre de loisirs des mercredis de PESCHADOIRES fonctionnera que les mercredis après-midi.

L'UFCV est une association possédant une forte expérience dans le domaine de l'animation et gestion des centres de loisirs. C'est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, reconnue d'utilité publique et un organisme de formation.

La philosophie et les grands principes éducatifs de l'UFCV correspondent aux orientations politiques de la CCEDA. Ils sont basés sur une société d'éducation partagée au service de tous, sur une société d'engagement solidaire et sur une transition écologique.

- Le centre de BORT L'ETANG restera sous gestion SIGEP (Syndicat intercommunal regroupant BORT L'ETANG, NEUVILLE, SERMENTIZON et GLAINE MONTAIGUT) avec son propre fonctionnement. À terme une harmonisation de fonctionnement avec les autres centres est envisagée.
- Un soutien financier est apporté aux familles par la CAF63 et la MSA Auvergne
- Des mini séjours accessoires thématiques seront proposés aux enfants du territoire.

Contacts en cas d'urgence d'accueil

Centre aéré de LEZOUX (mercredis + vacances)	Mme CHOLET Karine	07.69.81.62.48	04.43.55.77.89
Le repaire des petits loups de JOZE (mercredis)	Mme TONTINI Sylvie	06.79.30.37.69	04.73.38.93.69
Centre de loisirs ORLEAT (mercredis + vacances)	Mme BOULIL Yamina	06.77.47.16.95	04.73.80.04.70
Centre de loisirs MOISSAT (mercredis + vacances)	Mme BALMES Carol	06.22.90.39.44	04.73.87.81.95
Centre de loisirs PESCHADOIRES (mercredis + vacances)	Mme DOSGHEAS Virginie	06.25.14.53.31	04.73.51.86.21
Centre de loisirs mercredis de CULHAT	Mme PIERRON Claire	06.11.15.26.52	

Modalités de fonctionnement

➔ Conditions d'accueil

Les **enfants, de 3 à 12 ans**, sont acceptés dans tous les centres selon les conditions suivantes :

- ✓ Être scolarisé
- ✓ Être propre
- ✓ Ne pas être contagieux

A partir de septembre de chaque année, une dérogation d'accueil des enfants de moins de 3 ans est possible si l'enfant est scolarisé et atteint ses 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.

➔ L'accueil des enfants collégiens jusqu'à 14 ans max

Cet accueil n'est ouvert que dans les centres de LEZOUX, PESCHADOIRES et ORLEAT

Les parents doivent inscrire leurs enfants par l'intermédiaire du portail familles dans le centre de leur choix

Afin de garantir une qualité d'animation et une pérennisation de cet accueil, les enfants des 3 centres seront regroupés alternativement dans les centres de LEZOUX et ORLEAT. Une navette sera assurée pour amener les enfants des autres centres sur le centre d'accueil désigné.

Le matin à 9h

Le soir à 16h30

Attention : les inscriptions pour cette tranche d'âge ne sont possibles qu'à la journée entière

➔ Protocole d'accueil individualisé (PAI)

Pour tous les enfants relevant d'un PAI alimentaire ou médicamenteux, il est demandé aux familles de prendre contact directement avec le directeur de centre fréquenté par l'enfant.

Seul pourra être admis au temps du repas, l'enfant ou le jeune dont la santé permet une alimentation normale.

Toutefois, les enfants souffrants d'**allergie alimentaire**, à l'exclusion des maladies dont la mise en œuvre sera trop complexe, auront la possibilité de prendre un panier repas fourni par leur famille, sous réserve qu'un protocole d'accueil individualisé ait été formalisé et signé conjointement par les parents, le médecin référent et le responsable du centre.

Pour les PAI médicamenteux, Les parents restent responsables de la fourniture des trousse de secours complètes de leurs enfants (composées de tous les médicaments prévus dans le PAI). Ils s'assurent de la validité des médicaments, doivent fournir une ordonnance renouvelée chaque année et informer la responsable de la structure de toute évolution concernant l'état de santé de leur enfant.

En l'absence de PAI :

Aucun médicament, ponctuel ou de longue durée, ne sera administré aux enfants par le personnel encadrant en l'absence de protocole d'accueil individualisé. L'administration de médicaments sur le temps de la restauration pourra se faire par les parents et devra avoir un caractère exceptionnel. Elle ne se fera qu'avec l'accord de la responsable de la structure à la demande des parents, et au vu de l'ordonnance.

➔ Enfant en situation de handicap

Tout enfant en situation de handicap ou de maladie chronique est accueilli dans le respect des valeurs de mixité, d'égalité des chances et de l'accès aux loisirs pour tous et si les locaux et la sécurité lui sont adaptés (à définir au cas par cas). Une collaboration entre la famille, l'équipe d'animation et autres organismes compétents sera mise en place pour préparer l'accueil.

➔ Horaires et fonctionnement

Amplitude des Mercredis et Vacances scolaires 7h15-18h30

Sauf le centre des mercredis de JOZE : 7h – 18h30

Sauf le centre des mercredis de PESCHADOIRES : 12h – 18h30

Possibilité d'inscrire les enfants à **la journée avec repas ou à la ½ journée avec ou sans repas.**

7h15/9h : accueil échelonné des enfants

9h/12h : activités animation

12h/12H30 : départ des enfants du matin et accueil des enfants de l'après-midi + repas

12h15/13h30 : repas

13h30/14h : départ des enfants du matin + repas et accueil des enfants de l'après midi

14h/17H : activités animation avec goûter vers 16h

17h/18h30 : départ échelonné des enfants

Si des sorties à la journée sont organisées par le centre, l'inscription des enfants concernés par cette sortie sera obligatoirement à la journée.

Des projets d'animation sont proposés autour d'un thème spécifique

Plages d'accueil	Horaires
Journée avec repas	07h15-18h30
Matin sans repas	07h15-12h30
Matin avec repas*	07h15-13h30
Après-midi avec repas	12h-18h30
Après-midi sans repas	13h30-18h30

Tout départ anticipé, c'est-à-dire en dehors des temps d'accueil établis, doit :

- **être exceptionnel et justifié** (rendez-vous médical, obligation professionnelle, évènements personnels)(justificatifs obligatoires)
- faire l'objet **d'une demande préalable** à l'équipe de direction
- être soumis à la **signature des parents d'une décharge de responsabilité** précisant l'objet, la date, l'heure

Les horaires d'arrivée et de départ doivent être respectés, notamment pour les ½ journées avec ou sans repas.

Tout dépassement entraînera la facturation de la plage supplémentaire, ex : pour un enfant qui vient en matin avec repas, si l'enfant part après 13h35, la journée complète sera facturée.

Tout dépassement horaire du soir après 18h30 impliquera systématiquement une majoration de 2€ de la formule d'accueil choisie par la famille. En cas de récurrence, l'exclusion de l'enfant pourra être envisagée.

Pour tout retard, merci de prévenir le personnel du centre par téléphone au numéro qui vous sera communiqué en début d'accueil.

➔ Les modalités d'inscription

La Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » a confié la gestion du portail familles à l'UFCV qui gèrera toutes les inscriptions des centres de loisirs de LEZOUX, ORLEAT, MOISSAT, PESCHADOIRES, CULHAT et JOZE

➔ Une première étape : Remplir le dossier de renseignements famille et enfant(s)

Le dossier de renseignements est fait pour l'année scolaire et à remplir par les parents ou la personne ayant légalement la garde.

Ce dossier complet, une fois rempli, doit être transmis à l'Ufcv avant le début de l'activité pour validation de l'inscription.

Un numéro : 04.73.74.45.60
Un courriel : aura@ufcv.fr

➔ Une seconde étape : Une fois ce dossier retourné à l'UFCV, la famille reçoit un identifiant et un code d'accès. La famille peut ainsi accéder au portail famille et peut effectuer les réservations de la période et jours d'accueil dans le centre de loisirs sélectionné.

Justificatifs obligatoires à fournir à l'inscription :

- ✓ Le dossier de renseignements /sanitaire /autorisations : à compléter
- ✓ La photocopie du carnet de santé (vaccins) ou la dispense médicale
- ✓ Une attestation employeur
- ✓ Une attestation d'assurance pour chaque enfant valable pour les temps périscolaires et extrascolaires

L'Ufcv se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant tant que le dossier n'aura pas été rempli et transmis complet.

En cas de garde alternée, chaque partie doit obligatoirement remplir un dossier administratif à son propre nom avec, éventuellement, un identifiant CAF personnel.

➔ Réservations

	Réservations sur le portail	Réservations sur centre		Limite des réservations
Mercredis	<p>Réservations possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - de septembre à décembre de l'année en cours - de janvier à juin de l'année en cours 	<p>Ne seront autorisées que les réservations d'urgence et cas exceptionnels.</p> <p>Réservations gérées par le directeur du centre</p>	<p><i>Par mail : la réservation est validée par retour de mail de l'Ufcv.</i></p>	<p>Réservations possibles Jusqu'au lundi qui précède le mercredi concerné avant 9h</p>
Vacances scolaires	<p>Réservations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La 5eme et la 4eme semaine qui précèdent l'ouverture du centre : uniquement les familles de la CCEDA ▪ La 3eme semaine : les familles de la CCEDA et les familles extérieures qui travaillent sur le territoire et/ou qui ont un enfant scolarisé sur le territoire CCEDA ▪ La 2eme semaine : toutes les familles 	<p>Ne seront autorisées que les réservations d'urgence et cas exceptionnels.</p> <p>Réservations gérées par le directeur du centre</p>	<p><i>Par mail : la réservation est validée par retour de mail de l'Ufcv.</i></p>	<p>Jusqu'au Lundi avant 12h de la semaine qui précède la réservation de la place de l'enfant</p>

	<ul style="list-style-type: none"> La semaine qui précède l'ouverture : réservations impossibles sur le portail. 			
--	---	--	--	--

Ex pour les vacances :

Semaine 1 des vacances – Annulations possibles jusqu'au lundi 12h de la semaine précédente

Semaine 2 des vacances – Annulations possibles jusqu'au lundi de la semaine 1 avant 12h.

...

Attention : Certaines réservations en demi-journées seront impossibles lors des sorties programmées sur la journée complète – Il peut être demandé alors aux familles de modifier leurs réservations.

➔ Les non réservations

Les familles qui se présentent physiquement au centre de loisirs sans avoir réservé la place de leur enfant peuvent être acceptées **sous réserve des places disponibles**. Dans ce cas, un supplément de 2€ sera ajouté au prix de la formule d'accueil choisie par la famille.

➔ Absences et annulations

Les jours réservés sont facturés, sauf présentation d'un certificat médical, ou justificatif validé par la Responsable de la structure.

Annulation internet

Annulation sur centre

Facturation

Mercredis	Annulation possible jusqu'au lundi précédent avant 9h	Annulation des urgences et cas exceptionnels sous gestion du responsable de centre	Toute absence non signalée ou annulation hors délai sera facturée <i>sauf : en cas de maladie de l'enfant, contraintes</i>
------------------	---	--	--

Vacances scolaires	Annulation possible jusqu'au Lundi avant 12h de la semaine précédant les réservations	Annulation des urgences et cas exceptionnels sous gestion du responsable de centre	<i>professionnelles des 2 parents, arrêt maladie des parents, avis de décès...</i> <i>Dans ces cas, un JUSTIFICATIF ou un CERTIFICAT doit être transmis à l'UFCV dans un délai de 24H00 à compter du jour d'absence.</i>
---------------------------	---	--	---

Ex pour les vacances :

Semaine 1 des vacances –Annulations possibles jusqu'au lundi de la semaine précédente avant 12h.

Semaine 2 des vacances –Annulations possibles jusqu'au lundi de la semaine 1 avant 12h.

➔ L'encadrement

Les membres de l'équipe de direction sont titulaires (ou en cours de formation) d'un DE, BAFD ou l'un des titres ou diplômes permettant d'exercer les fonctions de directeur

L'équipe d'animation est composée d'animateurs diplômés (ou stagiaires) du BAFA, CAP petite enfance ou autres diplômes dont la qualification répond aux textes et décrets en vigueur concernant l'encadrement des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif.

L'encadrement est adapté au nombre d'enfants et aux types d'activités proposées. Les normes et taux d'encadrement sont définis dans un cadre législatif précis.

Les centres de loisirs extrascolaires et les mercredis périscolaires sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (service intégré à la direction des services départementaux de l'éducation nationale DSDEN au 1^{er} janvier 2021) et soumis à la réglementation en vigueur.

La capacité d'accueil de la structure est définie par les autorités compétentes (Commission de Sécurité, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Protection Maternelle Infantile pour les – de 6 ans)

➔ Sortie de l'enfant

Les enfants et jeunes présents aux accueils ne peuvent quitter la structure que dans les conditions suivantes :

- **Les responsables légaux ou les personnes autorisées mentionnées sur le dossier d'inscription sont les seules à pouvoir venir chercher leurs enfants. Pour toute autre personne les responsables légaux doivent remplir une autorisation ponctuelle précisant date, nom de la personne. Celle-ci présentera sa carte d'identité au personnel d'encadrement.**
- **Pour les enfants de plus de 6 ans :** ils peuvent quitter l'accueil de loisirs seul ou avec une personne habilitée. Les responsables légaux doivent impérativement en informer le directeur de l'accueil par écrit précisant le jour, la période et l'horaire.

➔ La restauration et le goûter

La confection des repas est assurée par :

- Le restaurant scolaire de PESCHADOIRES pour le centre de PESCHADOIRES lors des mercredis périscolaires, petites et grandes vacances
- Le restaurant scolaire de LEZOUX pour les centres de LEZOUX, ORLEAT, CULHAT ET JOZE lors des mercredis périscolaires et pour les centres de LEZOUX, ORLEAT, MOISSAT, CULHAT ET JOZE lors des vacances scolaires.
- Le restaurant scolaire de BORT L'ETANG pour le centre de BORT L'ETANG et le centre de MOISSAT lors des mercredis périscolaires.

Les **menus des repas et des goûters** seront affichés dans chaque centre de loisirs et communiqués en amont sur le site de la CCEDA et dans le portail familles :

Les goûters sont fournis par le centre et compris dans le prix de la journée ou demi-journée après-midi

Pour les ouvertures de la semaine de Noël et des 3 premières semaines d'AOUT les repas seront fournis par un prestataire.

Les menus :

Soucieuse du bien-être des enfants, la Communauté de communes « Entre Dore et Allier » a fait le choix d'inscrire « le bien manger » au cœur de ses centres de loisirs

- Les menus élaborés répondront aux règles de la nutrition pour les enfants d'âges maternel et élémentaire, notamment la recommandation relative à la nutrition sur la composition des repas servis en restauration scolaire et la sécurité des aliments. (GEMRCN)
- Le grammage est fourni par la législation en vigueur
- L'approvisionnement en circuits courts sera privilégié : les commandes seront réalisées par l'intermédiaire de la plateforme départementale AGRILocal, qui permettra d'être en lien direct avec les agriculteurs et producteurs de proximité.

La **loi EGALIM** sera la référence pour la composition des menus : 50% de produits de qualité durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, la diversification des sources de protéines, la substitution des plastiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et un repas végétarien sera également proposé chaque semaine lors des périodes de vacances scolaires.

➔ Comportement

S'abstenir d'amener tout **objet personnel** (jeu, livre, console de jeux ...) au centre d'animation ! La CCEDA décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte, vol de tels biens.

Le centre d'animation est un lieu de découvertes, de loisirs, de partages, d'apprentissages dans le cadre d'une démarche éducative au sein d'une collectivité. A ce titre les règles à respecter pour le bien de tous et de chacun sont :

- Respect de soi et de chacun
- Respect du matériel et des locaux



Nous vous remercions de respecter les consignes de fonctionnement et de sécurité données quant à l'accès dans l'enceinte du centre d'animation. Le non-respect pourra faire l'objet d'une notification auprès des autorités compétentes.

➔ Assurance

Durant la période de fonctionnement, les enfants et jeunes sont placés sous la responsabilité de la CCEDA. A ce titre, et pour toutes les activités proposées, ils sont couverts par une assurance responsabilité civile en cas d'accident. La législation en vigueur impose d'informer les responsables légaux sur leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile complémentaire.

Lorsqu'un incident se produit et nécessite l'intervention des assurances, la famille fait appel à son assureur en premier lieu et, le cas échéant, à sa mutuelle complémentaire. L'assurance de La CCEDA est susceptible d'intervenir en complément, sur justificatif des frais occasionnés.

➔ Matériel

Marquer les vêtements et certains objets de l'enfant est toujours mieux pour les retrouver ! : casquette, bonnet, gourde, sac...

Pensez à venir réclamer tous vêtements ou chaussures potentiellement perdus auprès des animateurs de votre structure.

➔ Fermetures exceptionnelles

Les structures peuvent faire l'objet de fermetures exceptionnelles. Les familles ayant réservé en sont alors averties par téléphone.

Discipline et rupture d'accueil

L'enfant ou le jeune peut ne plus être accueilli sur l'ensemble des activités, dans les cas suivants :

- Dossier incomplet,
- Non-paiement dans les délais impartis,
- Mauvaise conduite, comportement violent ou incorrections répétées vis-à-vis d'autrui ou du matériel,
- Structure inadaptée aux besoins de l'enfant ou du jeune

Facturation et règlements

➔ Détermination du tarif

La participation familiale est définie par les élus selon le vote d'une grille tarifaire composée de 7 tranches de quotient familial. La grille est remise en annexe au présent règlement chaque année.

Le tarif appliqué est basé sur le Quotient familial CAF. L'UFCV dispose d'un accès aux données permettant la mise à jour au 1^{er} janvier de chaque année. La famille doit fournir son numéro allocataire.

En cas de changement en cours d'année, la famille est tenue d'en informer l'Ufcv afin que le QF soit mis à jour.

Pour les familles allocataires MSA, fournir une attestation de QF.

A défaut, la famille peut fournir l'avis d'imposition N-2, le QF sera calculé selon les mêmes règles que la CAF.

Attention : Si la famille ne fournit pas son numéro allocataire et les justificatifs, le prix appliqué sera celui du barème le plus élevé

→ Facturation

La facture sera envoyée directement aux familles par email par l'intermédiaire du portail familles.

La facture doit être réglée dans les 30 jours qui suivent la réception.

En cas d'impayés, la CCEDA se réserve le droit de demander à l'UFCV de bloquer toute réservation portail le temps que la situation soit régularisée.

→ Règlements

Toute facture peut être réglée au choix de la famille :

- En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Trésor public (N'envoyer aucun cheque sans indication du bénéficiaire et des références de créances dont vous vous acquittez)

Possibilité de payer par internet en se connectant sur www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

La référence de la collectivité est stipulée sur le titre exécutoire

- Par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal de la famille (Remplir le formulaire SEPA d'autorisation)
- **Par e CESU électronique préfinancé (ou e CESU) :** via votre espace personnel sur le site internet de l'émetteur du CESU en indiquant le code NAN de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » (n° 1744117*2) et le n° de la facture à régler (en indiquant le montant à régler au centime près).
- **Par Chèques vacances papier « classic » de l'ANCV :** envoi postal auprès du Service de Gestion Comptable (SGC) de Thiers - BP72 – Avenue du Bon Repos – 63307 THIERS CEDEX

Attention, les familles qui choisissent le prélèvement automatique ne pourront pas utiliser les autres moyens de paiement.

Renseignements :

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le contenu de votre facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise adressez-vous à aura@ufcv.fr

Si vous avez besoin de renseignements sur un mode de paiement ou une attestation de paiement adressez-vous à contact@ccdoreallier.fr

Acceptation du règlement intérieur

Le fait d'inscrire un enfant à un ou des temps d'accueil CCEDA implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Grille tarifaire des centres de loisirs CCEDA

Mercredis, petites et grandes vacances

Grille applicable à partir du 07/09/2022 pour l'année scolaire 2022/2023

Délibération du Conseil communautaire du 14/06/2022

Tarifs familles CCEDA							
QF	-550	551 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1500	+ de 1500
Journée avec repas	6.30	8.40	11.20	14.00	15.40	16.95	18.65
½ journée sans repas	3.15	4.2	5.6	7	7.7	8.48	9.32
Repas	1.8	2.4	3.2	4	4.4	4.84	5.32
Forfait 5 jours 4 journées +1 repas	27	36	48	60	66	72.64	79.92

Tarifs familles extérieures à CCEDA : Familles qui travaillent sur CCEDA et/ou familles dont les enfants sont scolarisés dans une école du territoire

QF	-550	551 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1500	+ de 1500
Journée avec repas	7.24	9.66	12.88	16.10	17.71	19.49	21.44
½ journée sans repas	3.62	4.83	6.44	8.05	8.85	9.74	10.72
Repas	2.07	2.76	3.68	4.6	5.06	5.56	6.11
Forfait 5 jours 4 journées +1 repas	31.03	41.40	55.20	69	75.9	83.52	91.87

Tarifs familles extérieures à CCEDA

QF	-550	551 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1500	+ de 1500
Journée avec repas	8.19	10.92	14.56	18.20	20.02	22.03	24.24
½ journée sans repas	4.09	5.46	7.28	9.10	10.01	11.01	12.12
Repas	2.34	3.12	4.16	5.2	5.72	6.29	6.91
Forfait 5 jours	35.10	46.80	62.40	78	85.80	94.41	103.87

Tarif PAI (protocole d'accueil individualisé) : en cas d'allergie si les parents apportent le repas de l'enfant, un abattement de 1.80€ sera appliqué par repas.

Règlement modifié le 09/05/2023